



Bureau Directeur du 29 juin 2007

Présents : Jacques Bettenfeld, Francis Arnault, Monique Ansquer, Jean-Pierre Feuillan, Georges Format, Jacques Taillefer, Claude Perruchet, Alain Koubi
Assistent : Joël Delplanque, Jean Férignac, Francis Serex

sous la présidence de André Amiel.

La séance est ouverte à 17h, dans les salons de l'hôtel L'Atalaya de Llo

1 – Les procès verbaux des réunions du Bureau Directeur du 12 mai et du 7 juin sont adoptés.

2 - Compte tenu des procédures en cours devant la commission d'appel de la CNCG concernant la participation de certains clubs à la Division 1 Féminine, le Bureau Directeur décide d'accorder, par dérogation au règlement particulier de la D1 féminine, un délai de sept jours francs à compter de la réception ou de la première présentation de la notification de la décision de la commission d'appel de la CNCG pour déposer les dossiers d'engagement, de qualification et/ou de mutation vers les compétitions gérées par la FFHB. Les clubs féminins concernés sont : Mérignac HB, CS Vesoul Haute Saône et ES Besançon Féminin.

3 – Le Bureau Directeur s'inquiète de l'augmentation du nombre de contrôles antidopage positifs, même si ce nombre doit être rapporté au nombre très important de prélèvements effectués cette année à la FFHB. Il demande que tous les moyens d'information et de prévention à la disposition des différentes instances fédérales soient utilisés pour une nouvelle campagne de sensibilisation sur ce sujet.

4 – Le Bureau Directeur dresse un rapide bilan des assemblées générales régionales qui se sont déroulées tout le long du mois de juin. Outre les sujets traditionnels évoqués lors de ces assemblées, la Contribution Mutualisée des Clubs au Développement (voir point 5 ci-dessous), Gest'hand et la démarche DFE ont été des sujets d'intérêt général régulièrement abordés, quelquefois lors de forums spécifiques.

5 – Georges Format fait le bilan de la situation de la Contribution Mutualisée des Clubs au Développement pour la saison 2006 – 2007. Les contrôles ont été effectués uniquement à partir des fiches établies par les clubs. Il apparaît que, sur 235 équipes, 6 ne remplissent pas le socle de base exigé pour évoluer au niveau national dans le domaine arbitrage, 34 dans le domaine jeunes arbitres et 7 dans le domaine technique. La situation concernant les seuils de ressources est la suivante : 47 équipes n'atteignent pas le seuil correspondant à leur niveau dans le domaine de l'arbitrage, 64 dans le domaine jeunes arbitres, 16 dans le domaine sportif et 26 dans le domaine technique.

C'est donc le domaine des jeunes arbitres, et plus généralement de l'arbitrage qui semble générer le plus de difficultés.

La déclinaison des dispositions de la CMCD dans les Ligues prend ainsi tout son sens.

Comme évoqué lors de la réunion du Bureau Directeur du 19 juin, la préoccupation principale pour la saison 2007 – 2008 sera celle de la vérification des renseignements dans Gest'hand, qui ne sera possible que si toutes les données ont effectivement été saisies et validées : arbitres et jeunes arbitres, mais aussi techniciens (tous niveaux), feuilles de matchs (pour les arbitrages) et championnats de jeunes (tous niveaux).

6 – Le Bureau Directeur prend acte des primes annuelles attribuées au personnel fédéral.

7 – Le Bureau Directeur adresse ses félicitations à Jean-Paul Renaud (titulaire) et Monique Ansquer (suppléante) pour leur élection au Conseil national du CoSMoS (collège général), ainsi qu'à Pierre Mariné (dans le même collège, au titre du CROS Provence – Alpes) et Nicolas Bernard (dans le collège du sport professionnel).

La séance est levée à 21h.

Claude PERRUCHET

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' and 'P' intertwined, with a horizontal line extending to the left.

Secrétaire Général

André AMIEL

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping 'A' and 'M' with a long, thin vertical stroke extending upwards from the 'M'.

Président de la FFHB